



## STATION SIMBIOSE SB GAMME BÉTON

### PERFORMANCES ÉPURATOIRES

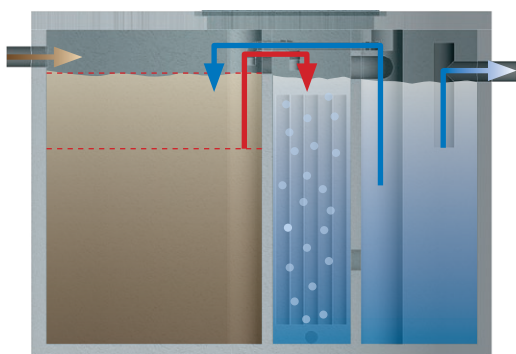
- Dimensionnement de la station : 4 à 6 EH
- Charge hydraulique par jour (150l/EH/j) : 0,60 à 0,90 m<sup>3</sup>/jour
- Charge polluante DBO<sub>5</sub> : 0,24 à 0,36 kg/jour
- Concentration garantie en sortie : DBO<sub>5</sub> ≤ 35 mg O<sub>2</sub>/litre  
(Arrêté 07/09/2009 modifié) MES ≤ 30 mg/litre

#### Taux d'abattement

Performances obtenues sur plate-forme accréditée (norme NF EN 12566-3 + A2)

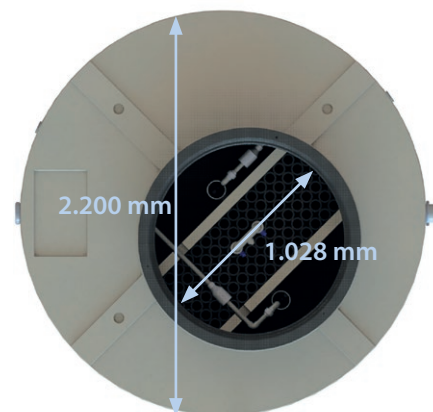
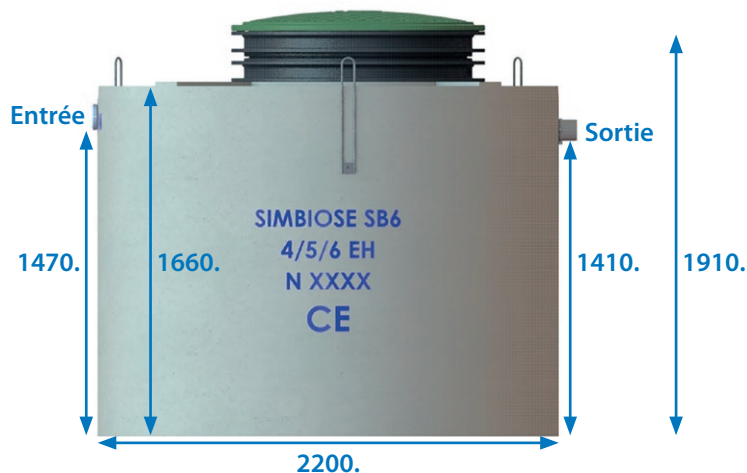
- DBO<sub>5</sub> = 95%
- MES = 97%
- DCO = 87%

### FONCTIONNEMENT



- ➔ Entrée des eaux brutes
- ➔ Sortie des eaux traitées
- Décanteur primaire
- Réacteur biologique aéré en permanence par le surpresseur
- Clarificateur ou décanteur secondaire
- ➔ Égalisation du décanteur primaire vers le réacteur biologique par airlift
- ➔ Recirculation du clarificateur vers le décanteur primaire par airlift
- Volume tampon

### DIMENSIONNEMENT





## STATION D'ÉPURATION

Volume utile de la station :	4.200 L
Poids de la cuve :	3,72 T (Tolérance +/- 5%)
Hauteur extérieure :	1.660 mm (+241 mm de rehausse)
Hauteur extérieure Fe (entrée) /Fs (sortie) :	Fe 1.470 mm / Fs 1.410 mm
Diamètre extérieur :	2.200 mm
Accès Trou d'Homme intérieur :	Ø 1.028 mm
Diamètre entrée et sortie :	DN 100 mm

## DÉCANTEUR PRIMAIRE

Hauteur d'eau maximale :	1.340 mm
Hauteur d'eau minimale :	1.140 mm
Fréquence de vidange observée :	18 à 48 mois selon l'utilisation
Gestion des pointes hydrauliques	
Volume tampon avec l'airlift d'égalisation	

## RÉACTEUR BIOLOGIQUE

Support lit fixe en PEHD normé EN 12255-7	
Surface spécifique :	100 m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup>
Diffuseurs tubulaires	

## CLARIFICATEUR

Hauteur d'eau maximale :	1.340 mm
Airlift de recirculation	

## ÉQUIPEMENTS

### Surpresseur

Nombre :	1 pièce
Type :	100 litres/min
Puissance unitaire :	95 W (71 W mesurée)
Niveau sonore :	38 dBa
Consommation annuelle :	620 kW
Tension d'alimentation :	230 V

### Aérateurs

Nombre :	2 pièces
Type :	Microbullage

### Airlifts

Égalisation et recirculation sans pompe

## RÉGLEMENTATION

Loi sur l'eau du 03 janvier 1992  
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006  
Arrêté du 07 septembre 2009 modifié 07 mars 2012  
Norme NF EN 12566-3 + A2

## GARANTIES

sous réserve d'un usage et d'une pose en conformité avec le guide de l'utilisateur et de l'installateur  
**Composants électromécaniques : 2 ans**  
**Cuves : 10 ans**